Fédération Sportive et Gymnique du Travail
14 rue de Scandicci ; 93508 PANTIN CEDEX
Tél : 01.49.42.23.19 ; Mail : secteur-csf@fsgt.org ; site internet : www.fsgt.org

RESEAU OMNIFORCES FSGT

(musculation, force athlétique et haltérophilie)

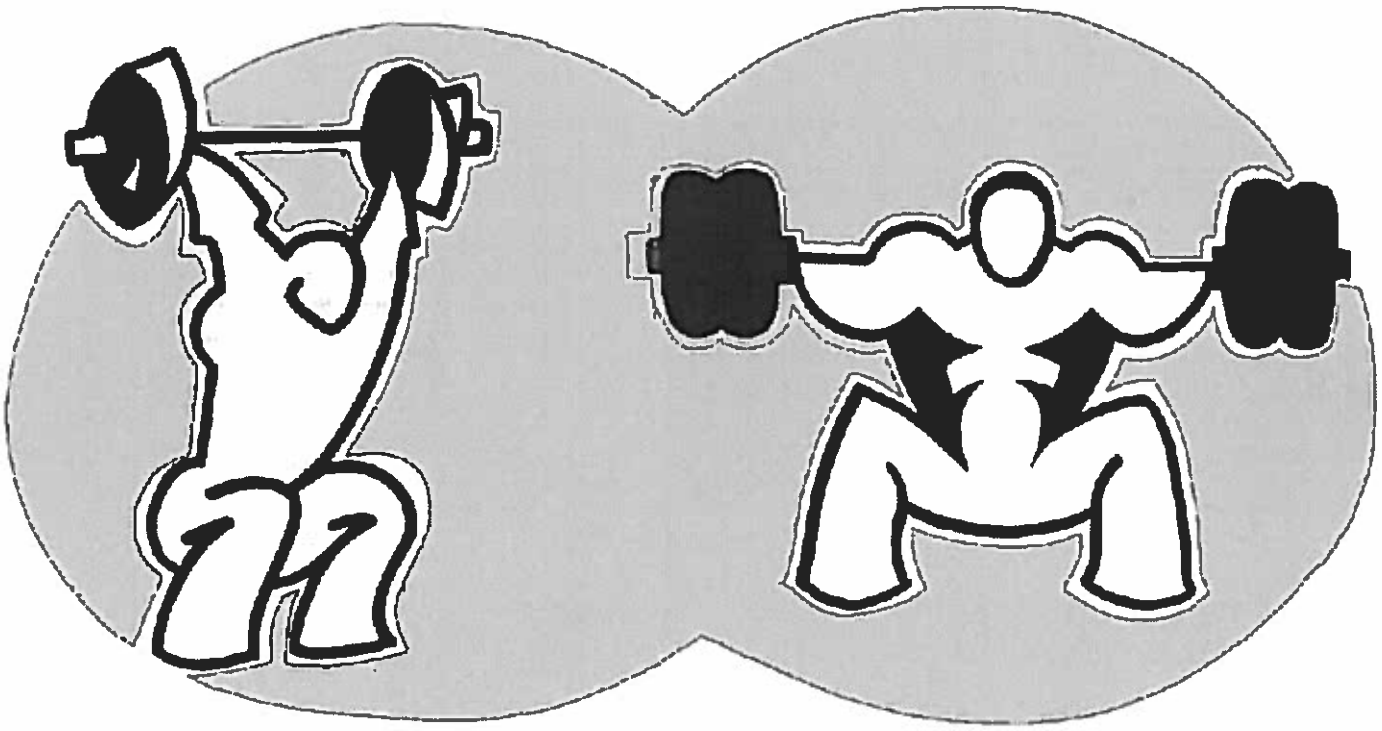

SAISON 2014/2015

Ce dossier s'adresse à tous les participants aux rencontres Omniforces FSGT.

Il a pour objectif de mieux vous faire connaitre :

- la Fédération Sportive et Gymnique du Travail (dans le mouvement sportif, ses buts, sa conception de l'omnisports, son histoire, sa politique de reconnaissance du bénévolat associatif)
- le réseau Omniforces (le brevet fédéral omniforces, calendriers des rencontres qualificatives, programme de formation, dates des épreuves fédérales)
- la réglementation en matière de lutte contre le dopage

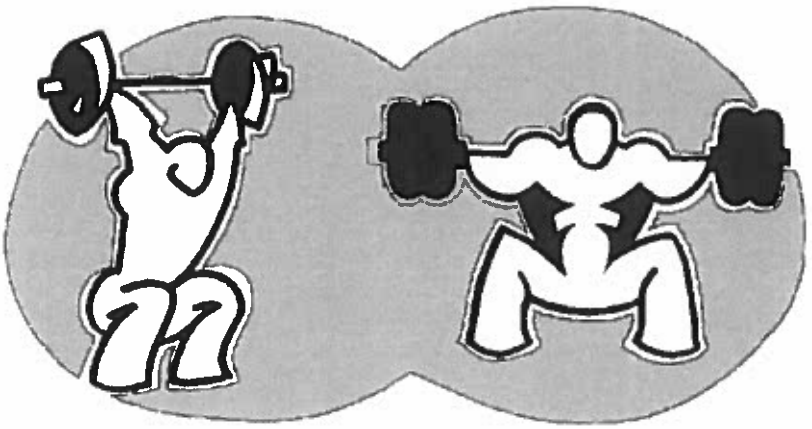

QU'EST CE QUE LA FSGT ?

- La FSGT dans le mouvement sportif
- Les buts de la FSGT
- Une fédération ancrée dans l'histoire
- Pour un bénévolat militant

LA FSGT
DANS LE MOUVEMENT SPORTIF FRANÇAIS ET INTERNATIONAL

Les Clubs et comités affiliés à la FSGT bénéficient des agréments de l'organisation :

- agrément **S**port
- agrément **J**eunesse et **E**ducation **P**opulaire

La FSGT est membre :

- du **CNOSF** (Comité National Olympique et Sportif Français)
- du **CNAJEP** (Conseil National des Association de Jeunesse et d'Education Populaire)
- de la **CSIT** (Confédération Sportive Internationale du Travail) qui est reconnu par le **CIO** (Comité International Olympique)

La FSGT coopère avec de nombreuses organisations poursuivant des buts similaires aux siens, en France et dans le monde.

LES BUTS DE LA FSGT

Elle inscrit son activité dans le sens du développement, des droits de tous les être humains à l'éducation, à la santé, au sport, à la culture et aux loisirs. Elle s'appuie sur la dynamique du bénévolat soutenue par des professionnels dans une vie associative où chacun doit pouvoir s'autodéterminer en relation avec les autres dans un cadre émancipateur.

Elle représente un espace de liberté où en s'organisant ensemble, on peut être mieux soi-même et contribuer à la transformation des pratiques dominantes dans le mouvement sportif et dans la société. La FSGT se positionne comme une des alternatives possibles à la marchandisation du sport et des loisirs pour construire un sport au service des individus.

L'OMNISPORTS

- **Un sport de qualité :** par un travail critique sur les contenus, l'adaptation sans limites des règles officielles, la pédagogie, la formation …
- **Un sport le moins cher possible :** par l'engagement bénévole dans une pratique associative de l'animation, la reconnaissance de l'expérience acquise …
- **Un sport démocratique et laïque :** par un fonctionnement citoyen non hiérarchique, la FSGT est autogérée sous la responsabilité de chacun et de tous…
- **Un sport convivial :** qui cultive la relation humaine par le plaisir du partage d'une activité…
- **Un sport participant** à la construction d'un m monde plus humain, plus citoyen, plus solidaire dans une perspective d'universalité.

POUR UN BENEVOLAT MILITANT

Quand a commencé la professionnalisation systématique de l'encadrement sportif, la FSGT a résisté. Elle a défendu le bénévolat, militant, engagé, dans un moment où il été dirigé, condamné, jugé ringard et incompétent.

Elle a patiemment mis au point ses outils pour les reconnaître : le livret de l'animation et le diplôme omnisports.

Elle a développé une formation adaptée, repensé les rapports entre bénévoles et professionnels.

La FSGT défend le bénévolat comme choix de société où les rapports humains et la responsabilité priment sur les rapports financiers. Si beaucoup, aujourd'hui, parlent de bénévolat et ne tarissent pas d'éloges à son propos, qui peut réellement prétendre agir pour le développer, le reconnaître et le soutenir ?

UNE FEDERATION ANCREE DANS L'HISTOIRE

L'origine de la FSGT remonte à la création des premiers clubs ouvriers en 1906-1907, afin de permettre aux ouvriers, aux travailleurs et à leur famille de pratiquer des activités physiques et sportives, à leur manière, dans leur intérêt. Le sport ouvrier pour être autonome, a commencé à s'organiser dans des conditions d'inégalités très fortes au regard des moyens dont disposaient déjà les clubs bourgeois existants.

C'est la réunification des deux fédérations sportives ouvrières, la **FST** (Fédération Sportive du Travail) et l'USS**GT** (Union des DSociété Sportives et Gymnique du Travail) qui donne naissance à la FSGT le 24 décembre 1934.

Après l'occupation, pendant laquelle nombre de dirigeants de la FSGT ont pris part à la résistance, la fédération continua sa lutte en faveur d'un sport populaire, laïque, démocratique et citoyen.

Depuis les années 50 et à chaque époque, selon les circonstances, les contraintes, les conditions, la FSGT a la nécessité pour exister d'inventer, de créer, de résister à de nombreuses pressions. La liste des innovations de la FSGT illustre son versant créatif : les stages Maurice BAQUET, les mémentos, les sections enfants, le sport jeudi, les tournois inter-alliers, la pratique de l'escalade « en responsable », le sport cités, les bébés dans l'eau.

La FSGT continue d'agir pour l'élaboration de nouvelles formes de jeux et de compétitions éducatives, les Production Gymnique Artistiques, le football à 7 autogéré, le double arbitrage en foot à 11…

La FSGT développe des actions et des formes d'activités en appui sur la diversité des besoins : éducation, santé, compétition, convivialité, performance, solidarité…

La FSGT attache une importance particulière à sa politique internationale de solidarité : lutte contre l'apartheid en Afrique du sud dans les années 80/90, formation de jeunes animateurs Palestiniens, échanges sportifs avec des clubs Irakiens…

La FSGT continue de coopérer avec de nombreux pays afin de contribuer à la mondialisation du sport populaire.

LE DISPOSITIF DE RECONNAISSANCE DE L'ANIMATION BENEVOLE A LA FSGT

- Rappel de la loi (extraits du code du sport concernant l'encadrement des activités physiques et sportives)
- Le livret fédéral d'animation : mode d'emploi
- le diplôme omnisports : mode d'emploi

EXTRAITS DU CODE DU SPORT : L'encadrement des APS

Article L. 211-2

Les fédérations sportives agréées assurent la formation et le perfectionnement de leurs cadres. Elles peuvent bénéficier, à cet effet, de l'aide des établissements publics de formation mentionnés à l'article L. 211-1.

Lorsqu'ils concernent des fonctions exercées contre rémunération, les diplômes qu'elles délivrent répondent aux conditions prévues à l'article L. 212-1.

Les diplômes concernant l'exercice d'une activité à titre bénévole, dans le cadre de structures ne poursuivant pas de buts lucratifs, peuvent être obtenus soit à l'issue d'une formation, soit par validation des expériences acquises.

Article L211-3

Les fédérations agréées assurent, dans des conditions définies par leurs statuts respectifs, la formation et le perfectionnement des arbitres et juges de leurs disciplines.

Article L.212-1

I. - Seuls peuvent, **contre rémunération**, enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive ou entraîner ses pratiquants, à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle, sous réserve des dispositions du quatrième alinéa du présent article et de l'article L. 212-2 du présent code, les titulaires d'un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification :

1° Garantissant la compétence de son titulaire en matière de sécurité des pratiquants et des tiers dans l'activité considérée ;

2° Et enregistré au répertoire national des certifications professionnelles dans les conditions prévues au II de l'article L. 335-6 du code de l'éducation.

Peuvent également exercer contre rémunération les fonctions mentionnées au premier alinéa ci-dessus les personnes en cours de formation pour la préparation à un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification conforme aux prescriptions des 1° et 2° ci-dessus, dans les conditions prévues par le règlement de ce diplôme, titre ou certificat.

Août 2012

Reconnaissance des animateurs -Note d'information-

Livret de l'animateur : « *Identifier son expérience, la porter à la connaissance de tous* »

« ***Livret de l'animateur, diplôme omnisports*** » constituent les outils que s'est construit la FSGT pour reconnaître et qualifier l'expérience de ses animateurs.
Le livret de l'animateur a été mis en place au cours de la saison 1994/1995, il va bientôt fêter ses 20 ans.
L'assemblée générale de la FSGT de 2010 a fortement réaffirmé la place de la formation sur le tas, comme principe fondamental de l'animation.
En 20 ans, le système des qualifications dans la société et dans la FSGT a fortement évolué :

- La mise en place du Brevet Fédéral commun à l'ensemble des activités (en voie de généralisation) vient apporter de la ***cohérence*** dans les qualifications qui existaient dans chacune des disciplines de la fédération
- Le développement des qualifications externes : BAFA (Brevet d'aptitude aux fonctions de l'animateur), CQP ALS (Certificat de qualification professionnel, animateur de loisir sportif) donnent de la visibilité au système qualifiant de la fédération.

« ***Visibilité*** » et « ***cohérence*** » de la politique de formation et de qualification de la FSGT sont les maîtres mots des dernières assemblées générales.

La communication sur l'ensemble des dispositifs a montré des signes de faiblesses ces dernières années.
Pour le dispositif de reconnaissance des animateurs, la perception du sens profond du dispositif s'est perdu avec les années laissant la place aux difficultés de « procédures » .

Cette note d'information fait le point sur l'ensemble du dispositif, son actualité, les adaptations validées en fin de saison

Question de sens...

Le projet de reconnaissance «livret de l'animateur - diplôme omnisport» a pour fonction d'identifier l'expérience d'animation. Cet outil délivré à l'issue d'une saison reconnaît l'engagement dans l'animation de la vie associative de son titulaire, animation sportive, animation du club, d'initiatives...

- Pour être reconnu, être en activité depuis une saison.
- Pas de préalable de diplôme ou de stage
- Le livret doit être validé par le président de son club, puis par son comité départemental.

Le livret de l'animation dans son contenu va subir un léger toilettage et se transformer en « livret fédéral de reconnaissance de l'animateur dans la vie associative » sa forme restera identique, avant un passage à une version informatisée en ligne.

En annexe

- Mode d'emploi du livret
- Modalités pour la mise en œuvre des mesures d'accompagnement du livret

Édité par le Domaine formation
14 / 16 rue Scandicci -93508 Pantin Cedex
01 49 42 23 19 / Fax 01 49 42 23 60

Le livret - mode d'emploi -

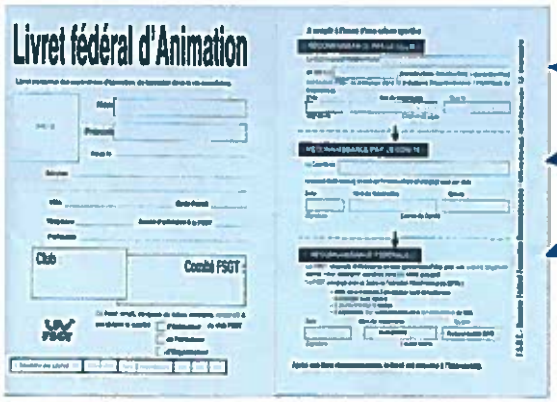

Le livret fédéral doit être rempli par l'animateur.
Il doit être validé :

- au verso par le président du club (responsabilité juridique)
- puis envoyé au comité départemental pour validation (responsabilité FSGT),
- puis au niveau fédéral pour validation de l'ensemble des critères et enregistrement. A l'issue de ce parcours le livret est retourné à son titulaire qui le conservera. Chaque année le titulaire du livret doit actualiser son livret à l'aide de fiches vierges. Le livret fédéral d'animation est composé de six fiches, il a pour but de connaître le parcours de

Fiche animateur

Cette fiche atteste que l'animateur assume une responsabilité d'animation sportive, elle consigne le type d'activité et le public, elle recense le nombre d'heures d'animation sur la saison sportive.

Fiche formateur

Cette fiche est remplie par le responsable de formation. Elle certifie la responsabilité en tant que formateur lors d'une session de formation (stage, formation sur le tas…)

La validation de la fiche « animateur » permet d'obtenir la carte d'animateur fédéral :

Fiche organisateur

Cette fiche atteste le niveau d'implication dans la vie associative de l'animateur. Cela peut être dans la section, le club, une commission départementale, une commission fédérale.

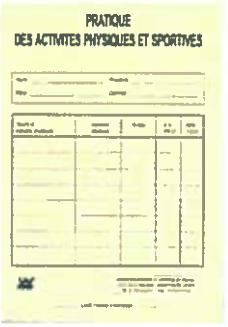

Fiche pratique des activités physiques et sportives

Elle a pour but de connaître le parcours sportif de l'animateur.

Fiche formation FSGT

Fiche à remplir à l'issue d'une formation FSGT : stages, journée thématiques, formation sur le tas…

Fiche formation hors FSGT

Fiche à remplir à l'issue d'une formation hors FSGT (BAFA, BEATEP, AFPS…). Cette fiche peut attester ainsi, la qualification, le diplôme obtenu.

Le livret rempli, il doit être validé par le club puis retourné au comité départemental pour le faire valider qui le transmettra à la fédération.

Le livret - mesure d'accompagnement -

Depuis l'origine de la mise en place du projet de reconnaissance des animateurs, la FSGT a accompagné le dispositif de mesures d'accompagnement.
Ces mesures sont de deux ordres:

- Un abonnement gratuit pour 5 numéros à la revue fédérale Sport et plein air pour tout livret validé
- Des mesures d'aides financières pour la participation à des stages fédéraux

Mesures d'accompagnement Dispositions 2012

Pour la validation de tout nouveau livret (au bout d'un an d'activité)

- Organisateur
- Formateur
- Animateur

→ Un abonnement gratuit pour 5 numéros à la revue fédérale Sport et plein air

Pour la validation de tout nouveau livret

- Animateur

→ **Une prise en charge de 50% des frais d'inscription** (hébergements, repas, frais de formation - ne sont pas pris en compte les frais de déplacements) **pour des stages de formation nationaux FSGT** (à l'initiative d'une commission sportive fédérale ou d'un collectif fédéral d'activités), **une fois par saison.**

La demande de prise en charge doit se faire en amont du stage auprès du domaine formation. Aucune demande ne sera prise en compte si l'animateur n'est pas titulaire du livret au préalable.

Des évolutions ont été validées au comité de coordination national de juin 2012:

- le montant de prise en charge **ne peut excédé 300€ par animateur, par an.**
- Un cycle de formation sur plusieurs week-end peut être pris en compte pour la prise des 50%. La commission ou le collectif fédéral d'activité doit en faire au préalable la demande au domaine formation.

Mai 2013

Reconnaissance des animateurs -Note d'information-

Livret de l'animateur : Intérêt pour les licenciés et les clubs affiliés de la FSGT

En 2011 L'Assemblée Générale d'Artigues a mis au centre des débats « *la place de l'expérience, du vécu au sein des clubs, comme constituant le terreau commun de toutes les actions à la FSGT pour une formation bénévole de qualité et une vie associative émancipatrice* ».

Cet enjeu à relancer le travail collectif autour du Livret Fédéral de Reconnaissance. L'impulsion fédérale affaiblie, interrogeait fortement bon nombre de militants de clubs et de comités.
Le collectif a évalué le dispositif dans ses points positifs et dans ses difficultés.
Comment réactiver l'outil ? Comment l'actualiser ?
Comment lui redonner tout son sens et sa cohérence ?
Le livret continue de capitaliser les acquis de l'expérience d'animation et de formation sur le tas ; Il continue de mémoriser le parcours de chacun dans la vie associative.

La relance volontariste du livret se traduit aujourd'hui par plus de 150 nouveaux livrets et plus de 500 demandes. L'intérêt porté à ce pilier de la formation s'amplifie. Le travail s'est poursuivi à la fois sur la forme et la conception.

La journée fédérale du 23 Mars dernier a permis de se réapproprier l'outil et d'en approfondir le travail de recontextualisation. Elle a surtout contribué à en préciser tout le sens politique.

Cette note d'information se veut être une « fiche technique » à disposition des clubs et des comités départementaux.

Au sommaire

- Le contexte
- Les enjeux
- Ce qui va évoluer

Le contexte

La politique de formation fédérale de la FSGT repose sur trois piliers. Selon les besoins de développement des clubs, les adhérents saisissent un ou plusieurs des dispositifs suivants :

- la reconnaissance interne des expériences vécues au sein ou en dehors des clubs affiliés ;
- la certification de compétences par spécialité sportive dans le cadre du Brevet fédéral d'animation FSGT ;
- les certifications de compétences reconnues à l'extérieur de la FSGT, avec le CQP animateur de loisir sportif, le BAFA-D, les passerelles entre les spécialités du brevet FSGT et les diplômes délivrés par l'Etat.

Depuis 1993, la FSGT développe une politique de reconnaissance de l'engagement associatif : des mises à jour et évolutions sont aujourd'hui nécessaires pour mieux articuler ces trois piliers, simplifier et rendre plus lisible la procédure de reconnaissance fédérale.

Édité par le Domaine formation
14 / 16 rue Scandicci -93508 Pantin Cedex
01 49 42 23 19 / Fax 01 49 42 23 60

Le livret -Note d'information-

Les enjeux :

Quel que soit le dispositif utilisé, il s'agit pour le club FSGT d'impliquer l'adhérent dans son fonctionnement et ses projets (selon les cas, on parlera d'immersion progressive ou d'engagement associatif à plus long terme).

Reconnaître les animateurs c'est les identifier au sein de chaque structure(petits et grands clubs) et les sortir ainsi de l'anonymat en interne et en externe (le milieu associatif de la ville par exemple).

L'objectif essentiel consiste à faire reconnaître les responsabilités de chacun, en accordant un statut fédéral d'animateur, de dirigeant, de formateur ou d'officiel : c'est le rôle du livret.

Afin de répondre au projet du club, le licencié peut également être orienté vers une action de formation débouchant sur la délivrance d'une spécialité sportive du brevet fédéral d'animation FSGT, un Certificat de qualification professionnelle, un BAFA ou BAFD pour encadrer en accueils collectifs de mineurs.

Selon les cas, une procédure de VAE (validation des acquis de l'expérience) ou de délivrance du DOS (diplôme omnisports FSGT) peut être proposée.

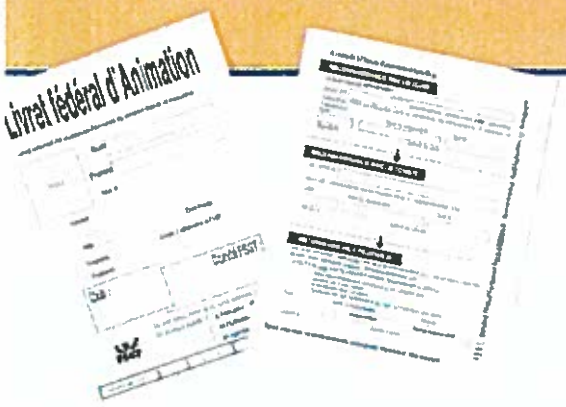

Ce qui va évoluer :

La terminologie du document fédéral de reconnaissance :
Initialement intitulé *Livret fédéral de l'animation*, le dispositif changera de titre pour s'appeler ***Livret fédéral de reconnaissance d'animateur de la vie associative*** et ainsi mieux coller à l'engagement de son titulaire.

Trois supports seront disponibles :

- Le format papier actuel mis à jour, un format pdf téléchargeable sur le site Internet de la fédération et un format électronique avec la possibilité de constituer son livret en ligne sur internet.
- Les mesures d'accompagnement : prise en charge à 50% des frais d'inscription à un stage fédéral par saison dans la limite de 300€ (sauf frais de déplacements), un abonnement gratuit pour 5 numéros à la revue fédérale Sport et plein air.
- Aujourd'hui, seul le profil « animateur(trice) » permet de bénéficier de la carte d'animateur : la question de l'extension à tous les profils (animateur, dirigeant, formateur, officiel) a été soulevée.

Calendrier et perspectives pour la saison 2013 / 2014

- Engager le travail d'informatisation du dispositif en lien avec la base de données des licences ;
- Poursuivre le travail de mise à jour des supports en relation avec le collectif chargé des visuels ;
- Faire valider le tout à l'occasion de l'assemblée des comités en octobre 2013.

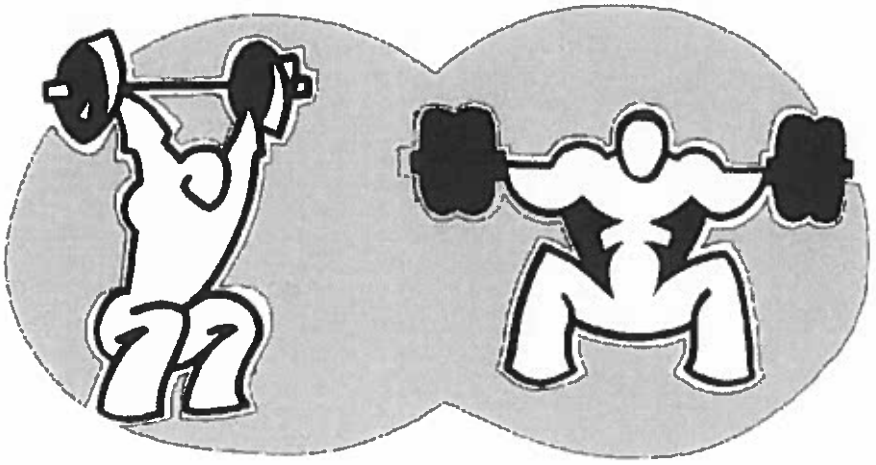

Le Réseau Omniforces FSGT est un réseau associatif fédéré qui développe :

- de la musculation sportive, éducative et d'entretien
- de la force athlétique et du développé couché
- de l'haltérophilie

pour rendre ces activités accessibles, conviviales,
en faire l'affaire de tous les pratiquants
et développer une alternative aux modèles élitistes et/ou marchands.

Ce réseau est géré par un collectif de bénévoles qui se réuni trois fois par saison :

- en début pour construire les projets,
- à mi-saison, pour les réguler et
- à la fin pour les évaluer.

Ce collectif est ouvert, vous pouvez donc tous vous engager à nos côtés pour participer à la construction de l'Omniforces FSGT.

CALENDRIER DES RENCONTRES OMNIFORCES EN AQUITAINE 2014/2015

Date	Lieu	Activité	Contact
Dimanche 19 octobre 2014	Sauveterre de Guyenne (33)	Haltérophilie Développé couché	Jean Paul DUNIAUD 06.82.15.25.84
Dimanche 23 novembre 2014	Marmande (47)	Force athlétique	Nicolas BRIERE 06.83.40.05.61
Samedi 07 février 2015	ASPOM Bordeaux (33)	Force athlétique	Jacques MAINGUENE 06.87.14.79.71
Dimanche 08 mars 2015	Marmande (47)	Développé couché	Nicolas BRIERE 06.83.40.05.61
Samedi 28 mars 2015	ASPOM Bordeaux (33)	Haltérophilie	Jacques MAINGUENE 06.87.14.79.71
Samedi 11 et dimanche 12 avril 2015	Bias (47)	Force athlétique Développé couché Haltérophilie	Georgette CHALADA 06.70.19.52.12

CALENDRIER DES RENCONTRES OMNIFORCES EN ILE DE FRANCE 2014/2015

Date	Lieu	Activité	Contact
Samedi 22 novembre 2014	COMArgenteuil (95)	Haltérophilie Développé couché Force athlétique	Paolo LOMANZO 06.36.89.41.57
Samedi 15 décembre 2014	Champigny (94)	Développé couché	Carlos RAMOS 06.83.86.41.46
Samedi 24 janvier 2015	COMArgenteuil (95)	Haltérophilie Développé couché Force athlétique	Paolo LOMANZO 06.36.89.41.57
Samedi 14 février 2015	Bagnolet (93)	Force athlétique Développé couché	Michel POIRON 06.16.33.13.19
Samedi 07 mars 2015	Bagnolet (93)	Force athlétique Développé couché	Michel POIRON 06.16.33.13.19
Samedi 21 mars 2015	COMArgenteuil (95)	Haltérophilie Développé couché Force athlétique	Paolo LOMANZO 06.36.89.41.57
Samedi 11 avril 2015	USMD Argenteuil (95)	Force Athlétique Développé couché	Valère SUEUR 06.03.60.39.59

CALENDRIER DES RENCONTRES OMNIFORCES EN MOSELLE 2014/2015

Date	Lieu	Activité	Contact
26 octobre 2014	Joeuf	Haltérophilie Développé couché	Patrice TIRBISCH 06.84.50.41.37
6 décembre 2014	Fameck	Haltérophilie Force athlétique	
Samedi 17 janvier 2015	Bénestroff	Force athlétique et développé couché	
28 février 2015	Fameck	Haltérophilie Développé couché	
Le 28 mars 2015 En projet Ou mi avril	En projet sur Fameck	PENTATHLON OMNIFORCE Haltérophilie Force athlétique Développé couché	
04 avril 2015	Fameck	Haltérophilie Développé couché	

CALENDRIER DES RENCONTRES OMNIFORCES EN LANGUEDOC ROUSSILLON 2014/2015

Date	Lieu	Activité	Contact
Samedi 04 avril 2015	Sète	Développé couché	Francis RUFFO 04.67.53.38.06
Une seconde date à définir	Sète	Développé couché	

CHAMPIONNATS FEDERAUX OMNIFORCES 2014

Pour participer, les athlètes doivent être licenciés dans un club à jour de son engagement au réseau omniforces et avoir participé à au moins deux compétitions par discipline.

Date	Lieu	Activité	Contact
Samedi 23 mai 2015	Moselle (57)	Haltérophilie	Patrice TIRBISCH 06.84.50.41.37
Samedi 13 et dimanche 14 juin 2015	Marmande (47)	Force athlétique Développé couché	Nicolas BRIERE 06.83.40.05.61

LE BREVET FEDERAL OMNIFORCES :

Afin de compléter le dispositif fédéral de reconnaissance des animateurs bénévoles, et pour attester des compétences spécifiques dans le domaine de l'Omniforces, le domaine formation fédéral et le réseau Omniforces FSGT travaillent actuellement à la mise en place d'un

« BREVET FEDERAL OMNIFORCES »

BREVET FEDERAL FSGT

Option: OMNIFORCES Mention : Animateur

Titre	Aptitudes	Compétences	Pré requis	Validation	Certification
BREVET FEDERAL D'ANIMATEUR FSGT **<u>Option :</u>** **Omniforces** **<u>Mention :</u>** **Animateur**	Accueil et initiation bénévole, en sécurité sous la responsabilité du président dans une association d'haltérophilie et/ou musculation affiliée à la FSGT.	**Compétence de pratiquant :** - autonome et responsable dans sa pratique - connaît les principaux exercices ainsi que le fonctionnement des appareils **Compétence pédagogique :** - accueil des adhérents - initiation à la musculation, la force athlétique et l'haltérophilie. **Compétence fédérale :** - investissement dans la vie associative FSGT - investissement dans une logique de formation (sur le tas et lors de stages).	Etre licencié dans un club affilié à la FSGT Livret d'animateur FSGT Participation aux formations Implication dans la vie du club Participation à une compétition : athlète, pareur, chargeur et/ou arbitre, ...	- à partir du livret d'animateur, - par un collectif composé du (ou des) responsable de la formation, du (ou des) formateurs et des dirigeants des clubs ou comité (qui suivent réellement l'activité et les personnes).	- à partir de la liste établie par le collectif de validation - par la délivrance d'un diplôme reconnu et signé par : * le titulaire * un responsable du domaine formation FSGT * par un responsable de la CFA Omniforces
					Equivalences Les personnes titulaires d'un diplôme d'assistant animateur régional de la FFHMFAC pourront être reconnues « animateur omniforces FSGT » à condition : - d'être licenciées dans un club FSGT - de valider un UC1

BREVET FEDERAL FSGT

Option : OMNIFORCES Mention : Entraineur

Titre	Aptitudes	Compétences	Pré requis	Validation	Certification
BREVET FEDERAL D'ANIMATEUR FSGT **<u>Option :</u>** **Omniforces** **<u>Mention :</u>** **Entraineur**	Animation et entraînement bénévole, en sécurité et en autonomie dans une association d'haltérophilie et/ou musculation affiliée à la FSGT.	**Compétence de pratiquant :** - autonome et responsable dans sa pratique - connaît les principaux exercices ainsi que le fonctionnement des appareils **Compétence pédagogique :** - accueil des adhérents - initiation, perfectionnement et entraînement en musculation, force athlétique, développé couché et/ou haltérophilie - organisation de manifestation - arbitrage et secrétariat **Compétence fédérale :** - investissement dans la vie associative FSGT - investissement dans une logique de formateur (sur le tas et lors de stage).	- PSC1 - Brevet fédéral Animateur Omniforces FSGT - Participation à l'organisation d' une compétition en tant qu'arbitre, athlète et secrétaire - investissement dans la vie fédérale - participation aux formations	- à partir de mises en situations (en musculation d'entretien et initiation à l'haltérophilie) et d'un entretien avec un jury composé du (ou des) formateur et de dirigeants des clubs ou du Comité départemental.	- à partir d'une liste établie par le collectif de validation - par la délivrance d'un diplôme reconnu et signé par : * le titulaire * un responsable du domaine formation fédérale * un représentant de la CFA Omniforces **Equivalences** Les personnes titulaires d'un diplôme d'assistant animateur national de la FFHMFAC pourront être reconnues « entraineur omniforces FSGT » à condition : - d'être licenciées dans un club FSGT - de valider un UC1 - de valider la participation à des rencontres omniforces FSGT

BREVET FEDERAL FSGT

Option : OMNIFORCES Mention : Formateur

Titre	Aptitudes	Compétences	Pré requis	Validation	Certification
BREVET FEDERAL D'ANIMATEUR FSGT **<u>Option :</u>** **Omniforces** **<u>Mention :</u>** **Formateur**	Intervenant et organisateur bénévole de stage de formation omniforces	**Compétence de pratiquant :** - autonome et responsable dans sa pratique - connaît les principaux exercices ainsi que le fonctionnement des appareils **Compétence pédagogique :** - accueil des adhérents - initiation, perfectionnement et entraînement en musculation, force athlétique, développé couché et/ou haltérophilie - organisation de manifestation - formation d'animateur **Compétence fédérale :** - investissement dans la vie associative FSGT - investissement dans une logique de tuteur/formateur (sur le tas et lors de stage).	- brevet fédéral entraîneur omniforces FSGT - intervenant et coorganisateur de stage de formation - exerce des fonctions de « tuteur/formateur » dans son club	- à partir de mises en situations (en musculation d'entretien et initiation à l'haltérophilie) lors de stage de formation	- à partir d'une liste établie par le collectif de validation - par la délivrance d'un diplôme reconnu et signé par : * le titulaire * un responsable du domaine formation fédérale * un représentant de la CFA Omniforces **Equivalences** Les personnes titulaires d'un BEES HACUMESE pourront être reconnues « formateur omniforces FSGT » à condition : - d'être licenciées dans un club FSGT - de valider un UC1 - de valider la participation à des rencontres omniforces FSGT - de s'investir en tant que formateur bénévole à la FSGT.

LES FORMATIONS OMNIFORCES 2014/2015

Pour répondre aux besoins exprimés par les adhérents et les associations, le Collectif Omniforces met en place des actions de formation en s'appuyant sur les collectifs régionaux.

Ces journées ont pour objectifs :

- La sécurité des licenciés
- D'accompagner la responsabilisation des adhérents dans le fonctionnement de leur association
- Le développement, la reconnaissance et la qualification du bénévolat associatif FSGT.

Ces formations s'adressent à tous les adhérents qu'ils soient pratiquants, compétiteurs, arbitres, dirigeants, ... licenciés dans un club affilié à la FSGT.

Ces formations sont organisées en week-end et par thème pour s'adapter aux motivations et aux disponibilités des bénévoles. Ainsi bien que l'ensemble des journées forme un programme cohérent chaque journée est indépendante.

Pour obtenir le Brevet Fédéral Omniforces, les candidats doivent avoir suivi l'ensemble du dispositif sur une ou plusieurs années. Afin de faciliter le suivi, nous avons conçu une « fiche individuelle de suivi, d'évaluation et de validation de l'UC2 omniforces » qui sera remis à chaque stagiaire dès son entrée en formation.

Cette souplesse d'organisation devrait permettre d'accompagner les adhérents dans leur responsabilisation associative.

Voici les formations proposées cette saison :

Région aquitaine :

- Samedi 08 novembre 2014 à Sauveterre de Guyenne (33) : UC1 la santé, la condition physique et les activités physiques et sportives
- Samedi 29 novembre 2014 à Martignas (33) : la diététique, les compléments alimentaires et le dopage
- Samedi 13 décembre 2014 à Gazelec (33) : UC1 l'organisation du sport en France, la vie associative et la FSGT
- Dimanche 11 janvier 2015 à Penne d'Agenais (47) : UC2 Omniforces, la musculation d'entretien ou comment entretenir sa condition physique en salle de musculation ?
- Dimanche 22 février 2015 à Martignas (33) : UC2 Omniforces, l'initiation à l'haltérophilie
- Dimanche 15 mars 2015 à Izon (33) : la force athlétique
- Dimanche 26 avril 2015 à Sauveterre de Guyenne (33) : le perfectionnement en Haltérophilie

Région Ile de France :

- Samedi 10 janvier 2015 à Argenteuil (USMD 95) : le sport en France, la vie associative et la FSGT + La santé, la condition physique et les activités physiques et sportives
- Samedi 14 mars 2015 à Argenteuil (USMD 95) : la musculation d'entretien ou comment entretenir sa condition physique en salle de musculation ?
- Samedi 30 mai 2015 à Argenteuil (COMA 95) : l'initiation à l'haltérophilie + l'organisation d'une rencontre omniforces

Région Lorraine :

- Samedi 20 septembre 2014 à Metz : animations USEP l'éducation posturale et initiation haltérophilie
- Samedi 21 et 28 octobre à Fameck : La musculation d'entretien : animer et encadrer des séances féminines
- Samedi 22 novembre 2014 à Audun le Tiche : stage omniforces : La musculation d'entretien , évaluer la forme physique ,
- Samedi 13 décembre 2014 à Fameck : initiation haltérophilie scolaire partenariat UNSS (matin) et livret fédéral d'animateur (A Midi)
- Samedi 04 février 2015 à Fameck : stage omniforces, le développé couché et l'haltérophilie (« kit organisation » , arbitrage)
- Samedi 25 avril 2015 à Fameck ou Berg : stage omniforces, perfectionnement en haltérophilie

Pour plus d'info :
Nicolas ESCORNE ; 06.63.28.29.77 ; nicoescorne@wanadoo.fr

Fédération Sportive et Gymnique du Travail
14 rue de Scandicci ; 935008 PANTIN CEDEX
Tél : 01.49.42.23.19 ; Fax : 01.49.42.23.60
www.fsgt.org

!!! INFORMATION ET PREVENTION DOPAGE !!!

Fédération Sportive et Gymnique du Travail
14 rue de Scandicci ; 935008 PANTIN CEDEX
Tél : 01.49.42.23.19 ; Fax : 01.49.42.23.60
www.fsgt.org

Fédération Sportive et Gymnique du Travail
14 rue de Scandicci ; 935008 PANTIN CEDEX
Tél : 01.49.42.23.19 ; Fax : 01.49.42.23.60
www.fsgt.org

!!! INFORMATION ET PREVENTION DOPAGE !!!

Durant la saison 06-07, deux athlètes FSGT Aquitains ont été contrôlés positif lors des championnats fédéraux de force athlétique et de développé couché. En fait, il s'avère que ces deux licenciés manquaient d'informations et qu'un simple document, une Autorisation à Usage Thérapeutique, leur aurait permis de se soigner sans être suspecté de dopage.

Le 17 mai 2008, nous avons donc organisé, à leur demande, à Léognan, une conférence sur ce thème avec la participation d'un représentant de la Direction Régionale et Départementale Jeunesse et Sport, d'un médecin du sport et d'une psychologue de l'Agence Médicale de Prévention du Dopage.

Suite à cette conférence nous avons décidé d'établir une fiche d'information et de la diffuser dans tous les clubs de la Ligue d'Aquitaine et du Réseau Omniforces FSGT.

En effet, le titre III du code du sport, intitulé « santé des sportifs et lutte contre le dopage » précise dans l'article L.231-5 : « les fédérations sportives développent auprès des licenciés et de leur encadrement une information de prévention contre l'utilisation des substances et procédés dopant avec l'appui des Antennes Médicales de Prévention du Dopage. »

Qu'est ce que le dopage ?

L'article L.232-9 définie le dopage :

- « Utiliser de substances ou de procédés de nature à modifier artificiellement les capacités d'un sportif ou à masquer l'emploi de substances ou procédés ayant cette propriété.
- De recourir à ceux de ces substances ou procédés dont l'utilisation est soumise à des conditions restrictives lorsque ces conditions ne sont pas remplies. »

Cette définition renvoie à une liste de substances très détaillée qui est publiée au journal officiel de la république française.

Alors nous vous conseillons :

- de ne prendre aucun médicament même anodin sans avoir consulté la liste des produits interdis ou un spécialiste
- d'avertir tout médecin, dentiste ou pharmacien que vous consulté de votre état de sportif et des restrictions médicamenteuses entraînées.

En effet, l'article L.232-2 précise : « Si un praticien prescrit des substances ou des procédés dont l'utilisation est interdites, ..., le sportif n'encourt pas de sanction disciplinaire s'il a reçu une autorisation, accordée pour usage à des fin thérapeutique de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage »

Qui est susceptible d'être contrôlé ?

Tous les sportifs licenciés ou les membres licenciés (compétiteur ou pas) d'un groupement sportifs affiliés à des fédérations sportives sont susceptibles d'être contrôlés (article L.232-21) dans tout lieu où se déroule un entraînement ou une compétition et dans tout établissement dans lequel sont pratiquées des activités physiques et sportives (article L.232-13).

En cas de contrôle positif, les licenciés encourent des sanctions disciplinaires qui peuvent aller jusqu'à l'interdiction définitive de participer aux compétitions et manifestations sportives.

Des sanctions pénales sont également prévues dans les articles L.232- 25, 26, 27 et 28 pour :

- le fait de s'opposer à l'exercice des fonctions dont sont chargés les agents et personnes habilités à effectuer des contrôles (6 mois d'emprisonnement et 7 500€ d'amende)
- la même peine est prévue en cas de non respect des décisions d'interdiction.
- Le fait de prescrire, de céder, d'offrir, d'administrer ou d'appliquer à un sportif une substance ou un procédé, de faciliter son utilisation ou d'inciter, de quelque manière que ce soit, ce sportif à leur usage est puni de 5 ans d'emprisonnement et de 75 000€ d'amende. Ces peines sont portées à 7 ans d'emprisonnement et 150 000€ d'amende lorsque les fait sont commis en bande organisées ou lorsqu'il sont commis à l'égard d'un mineur. De plus, il est également prévu la fermeture pour un durée de un an au plus, des établissement ayant servi à commettre l'infraction.

Fédération Sportive et Gymnique du Travail
14 rue de Scandicci ; 935008 PANTIN CEDEX
Tél : 01.49.42.23.19 ; Fax : 01.49.42.23.60
www.fsgt.org

Fédération Sportive et Gymnique du Travail
14 rue de Scandicci ; 935008 PANTIN CEDEX
Tél : 01.49.42.23.19 ; Fax : 01.49.42.23.60
www.fsgt.org

COORDONNEES UTILES :

Qui contacter ?

Pour des renseignements concernant la lutte anti-dopage en général ou à la FSGT, vous pouvez joindre :

Virginie FERREIRA
Par courriel : virginie.ferreira@fsgt.org
Par téléphone : 01 49 42 23 64

Vous pouvez également prendre contact par courrier au siège de la FSGT :

FSGT
14 rue Scandicci
93508 Pantin Cedex

Vous pouvez aussi joindre l'**Agence Française de Lutte contre le Dopage** :
Téléphone : +33 (0)1 40 62 76 76
Fax : +33 (0)1 40 62 77 39
Courriel : info@afld.fr

Permanence de renseignements : du lundi au vendredi de 9h30 à 18h00

Par courrier :
AFLD
Secrétariat général
229, boulevard Saint-Germain
75007 Paris

Site Internet : www.afld.fr

Site Internet de l'Agence Mondiale Anti-Dopage : www.wada-ama.org

Pour des appels anonymes et gratuits :

N° vert Ecoute Dopage : 0800 15 2000

Fédération Sportive et Gymnique du Travail
14-16 rue de Scandicci
93508 PANTIN CEDEX
tèl. :01.49.42.23.19 ; Fax. :01.49.42.23.60
e-mail : info@fsgt.org

FICHE D'ENGAGEMENT AU RÉSEAU OMNIFORCES

Comité d'appartenance :

Nom du club :

Nom et adresse du responsable :

Téléphone :

Mail :

Cachet du Comité, date et signature :

Cette feuille dûment remplie, doit être retournée
DÈS LE DÉBUT DE LA SAISON,
AVANT DE PARTICIPER AUX COMPÉTITIONS FSGT
à : FSGT, 14 rue de Scandicci, 93508 PANTIN CEDEX
Accompagnée de la cotisation de 70 € (par club et par saison)